



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Président
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Courriel : ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie de Saint-Aubert
Rue de l'Église
59188 SAINT-AUBERT

(mairie.saintaubert@wanadoo.fr)

Lille, le 29 octobre 2024

Objet : Avis de l'autorité environnementale sur intitulé du plan programme sur la commune de
Saint-Aubert (59)

N° d'enregistrement Garance : 2024-8174

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le plan cité en objet.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint cet avis.

En application de l'article R.104-39 du code de l'urbanisme, vous voudrez bien transmettre à la MRAE le plan adopté ainsi que les indications relatives à la manière dont il a été tenu compte du présent avis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
de la mission régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-France,

Philippe Gratadour

Copies : Préfecture du département du Nord
DREAL Hauts-de-France

